



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DE L' AISNE

**Le Préfet de l'Aisne,
Chevalier de la Légion d'Honneur**

VU le code de l'environnement et notamment son article L125-5

VU le décret n°2005-134 du 15 février 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs,

VU l'arrêté du 3 juillet 2008,

SUR proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet,

ARRETE

Article 1^{er} : La commune de **BESNY-ET-LOIZY** fait partie du plan de prévention des risques inondations et coulées de boue sur les communes de Besny-et-Loizy, Chéry-les-Pouilly et Vivaise approuvé le 16 mars 2010. La liste des documents utiles à l'établissement de l'état des risques tel que prévu par les textes est la suivante :

- le DDRM approuvé,
- le PPR approuvé le 16 mars 2010.

Ces documents sont consultables :

- à la préfecture,
- à la mairie,
- à la direction départementale des Territoires

Un tableau récapitulatif des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle est annexé.

Article 2 : L'arrêté du 3 juillet 2008 est abrogé.

Article 3 : La sous-préfète Directrice de Cabinet, le SIDPC, le maire de la commune et le directeur départemental des Territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LAON, le 7 AVR. 2010
Pour le Préfet et par délégation,
La Sous-Préfète,
Directrice de Cabinet

Salima EBURDY

BESNY ET LOIZY

| type de catastrophe | début | fin | arrêté | parution au JO |
|----------------------------------|--------------|------------|---------------|-----------------------|
| - inondations et coulées de boue | 09/05/1988 | 09/05/1988 | 02/08/1988 | 13/08/1988 |
| - tempête | 25/12/1999 | 29/12/1999 | 29/12/1999 | 30/12/1999 |
| - inondations et coulées de boue | 11/05/2000 | 11/05/2000 | 21/07/2000 | 01/08/2000 |

